



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Le directeur général

Affaire suivie par :

Bureau des activités physiques et sportives
et de la sûreté des écoles et des établissements
40 46 27 94 / eps@education.pf

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° **5397** MEE / DGEE / DV3E / BAPSS

PIRAE le **24 OCT. 2025**

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles du premier degré publiques et des CJA
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement de l'enseignement public et de l'enseignement privé
s/c de Monsieur le directeur diocésain de l'enseignement catholique
s/c de Monsieur le directeur général de l'enseignement protestant
s/c de Monsieur le directeur de l'enseignement adventiste

Objet : Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), actualisation 2025/2026

P.J. : Note technique : Procédure d'actualisation du PPMS

Conformément à la circulaire ministérielle n°MENE2307453C du 8 juin 2023 relative au Plan particulier de mise en sûreté (PPMS), chaque école et chaque établissement scolaire doit disposer d'un PPMS opérationnel, actualisé et partagé avec la communauté éducative et les autorités locales.

Le chef d'établissement, pour le 2nd degré et l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription, pour le 1^{er} degré, communiquent le/les PPMS à la DGEE et au maire de la commune d'implantation.

Le délai de transmission est fixé au **vendredi 30 janvier 2026** à la DGEE et au Commune par les circonscriptions, pour le 1^{er} degré, et par les établissements pour le 2nd degré.

Pour rappel, l'exercice demeure la seule validation effective du PPMS.

Le dossier numérique destiné à l'actualisation du PPMS est disponible sur le site EPS : <https://eps.education.pf>. Veuillez nous communiquer uniquement l'**annuaire de crise**, les **fiches exercices dûment visées**, ainsi que les **plans** si une modification a été apporté.

Si vous souhaitez être accompagné sur cette démarche, vous pouvez, sous couvert de votre circonscription pour le 1^{er} degré, vous rapprocher de M. Heifara CROS, chargé de mission sécurité et sûreté auprès de la DGEE, au 89 72 84 00 / heifara.cros@education.pf.

Je sais pouvoir compter sur votre sens des responsabilités et votre collaboration dans cette démarche essentielle à la sécurité des élèves, des personnels et l'ensemble de la communauté éducative.

Copies :

MEE 1
DGEE 1
DV3E 1



Pour le ministre et par délégation,

Rainui HUGON